
Renvoi au comité Militaire de l'adresse de la société de Montel (Montmarand, Allier ?), lors de la séance du 8 vendémiaire an III (29 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité Militaire de l'adresse de la société de Montel (Montmarand, Allier ?), lors de la séance du 8 vendémiaire an III (29 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 140;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16711_t1_0140_0000_12

Fichier pdf généré le 07/10/2019

seau *Le Vengeur* : 4 L étoient jointes à l'envoi.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de Salut public (40).

29

La société populaire de Mauriac [Cantal] adresse à la Convention le procès-verbal de la fête célébrée le 23 thermidor (anniversaire du 10 août, vieux style).

Mention honorable et insertion au bulletin (41).

La société populaire de Mauriac, département du Cantal, fait part à la Convention nationale de la fête qui a eu lieu le 23 thermidor, en l'honneur du triomphe de la liberté sur la tyrannie; elle joint un extrait des registres de la société, contenant les détails de cette fête (42).

30

Les élèves et instituteurs de l'école primaire de la commune de Magalas, district de Béziers [Hérault], assurent de leur attachement à la Convention, et lui rendent grâce d'avoir foudroyé le tyran Robespierre et ses complices.

Mention honorable et insertion au bulletin (43).

31

L'agent national du district de Mortagne, département de l'Orne, donne avis que, pendant la première décade de fructidor, il a été fabriqué dans ce district 146 livres de salpêtre, qu'il a envoyé à la raffinerie de l'Unité.

Mention honorable, insertion au bulletin (44).

32

La société populaire de Montel, district de Montmarand [pour Le Montet et Montmarault, Allier?], félicite la Convention sur l'anéantissement de la conspiration de Robespierre, l'invite à rester à son poste. Elle ajoute qu'elle a fait passer, pour les dé-

fenseurs de la patrie, 13 draps, 2 quartiers de toile neuve, 260 chemises, 59 paires de bas, 4 paires de souliers, 20 livres de charpie, 6 serviettes, une croix d'or, et 180 L en argent.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité Militaire (45).

33

Celle d'Aigueperse, département du Puy-de-Dôme, fait part de ses craintes sur la foule des prisonniers de guerre répandus sur la surface de la République. Elle demande que les prisonniers soient promptement échangés.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (46).

34

La société d'Argenton [?] demande l'exécution stricte de la loi du 17 septembre, et que les prêtres et ci-devant nobles soient exclus des fonctions publiques.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (47).

35

La même société donne des renseignements sur la conduite que tiennent les égoïstes accapareurs des bois propres à la marine.

Renvoyé au comité des Finances (48).

36

Les représentants du peuple près les ports et côtes de Brest et de Lorient écrivent à la Convention que le cinquième jour des Sans-Culottides, les défenseurs de la patrie de terre et de mer, célébrèrent les victoires de la République et les charmes de la fraternité.

Insertion en entier au bulletin (49).

[Les représentants du peuple près les ports et côtes de Brest et de Lorient à la Convention

(40) P.-V., XLVI, 156-157.

(41) P.-V., XLVI, 157.

(42) Bull., 10 vend. (suppl.).

(43) P.-V., XLVI, 157. Bull., 10 vend. (suppl.).

(44) P.-V., XLVI, 157. Bull., 10 vend. (suppl.).

(45) P.-V., XLVI, 157-158. Bull., 10 vend. (suppl.).

(46) P.-V., XLVI, 158. J. Fr., n° 734; M. U., XLIV, 121.

(47) P.-V., XLVI, 158. M. U., XLIV, 122.

(48) P.-V., XLVI, 158. J. Fr., n° 734.

(49) P.-V., XLVI, 158. J. Fr., n° 734; M. U., XLIV, 121, 131; Rép., n° 9.